La contestation au sein de l'Office des explosifs touche l'unité de An Defla

Après la grève entamée, samedi dernier, au complexe de production de l'Office national des explosifs où 600 à 700 employés ont observé un piquet de grève à l'entrée de l'usine de Zougala (Miliana), jeudi dernier, ce sont les 200 ouvriers de l'unité d'Aïn Defla qui ont débrayé, à leur tour, devant l'entrée de leur unité.

En plus des mêmes revendications formulées par leurs collègues de Zougala, à savoir une augmentation de salaire de 100 % et une prime de risque de 90 %, ce collectif exige le départ du directeur de l'unité ainsi que la permanisation des personnels ayant 5 ans de travail sous le régime des contrats.

Par ailleurs, le collectif revendique que soit clarifié le statut des personnels civils : «Nous relevons de qui ? Défense nationale ou Fonction publique ? Qu'on nous le spécifie», se sont-ils demandés.

A propos de salaire, un employé exhibe sa fiche de paie indiquant un salaire net mensuel de 6 867,35 DA, «l'équivalent de l'émargement au filet social», note-t-il, ajoutant, «et ce, après 3 années d'ancienneté». «C'est injuste eu égard au travail que nous fournissons.» Un autre employé, un chauffeur, prend la parole pour dire : «Je suis toujours contractuel et je touche 19 000 DA après 24 ans de service... Est-ce normal ? Est-ce juste ?» s'interroge-t-il.

Nombre d'entre eux se plaignent de sanctions arbitraires : «Nous recevons des mises à pied pour n'importe quel motif. Qui pour avoir endossé sa kachabia à la sortie, qui pour ne pas avoir répondu à l'appel alors que le téléphone intérieur était en panne, en particulier une employée qui s'était absentée pour assister sa mère âgée de 86 ans, malade, alors que c'est une ex-militaire ayant participé à la lutte anti-terroriste…et la liste des griefs est longue». «On nous applique, nous des civils, le régime militaire mais sans les avantages», affirment-ils

Là aussi, tout comme à Zougala, les employés parlent de «ségrégation entre les personnels lors des accidents». Selon eux, quand l'un d'entre eux est blessé, il est évacué vers l'hôpital dans un camion, «alors que l'ambulance existe», relèvent-ils.

D'autres encore parlent de la récolte des vergers qui s'étendent, selon eux, sur une superficie de 85 ha : «Nous procédons à la cueillette des fruits (olives, oranges, pommes, poires…), mais seulement la cueillette, car la production prend des destinations inconnues ... et l'ouvrier n'a même pas le droit d'y goûter.»

Un groupe de femmes, partie prenante du piquet de grève, s'élèvent contre le fait qu'il ne soit pas pris compte de leur spécificité féminine : «On nous oblige à participer aux campagnes de désherbage de champs». Elles considèrent que c'est là du «mépris à l'égard de l'élément féminin».

Elles rappellent la réponse qu'elles ont reçue : «Vous avez choisi de travailler, donc, vous êtes soumises aux mêmes obligations que les hommes».

«Nous ne demandons rien de plus que de gagner notre vie dans le respect et la dignité comme nous l'a souvent promis le président de la République», peut-on lire dans le communiqué qu'elles destinent au premier magistrat du pays.

Jeudi dernier, au milieu de la matinée, des représentants du personnel civil ont été reçus par la direction de l'usine, mais on ne connaît pas encore les décisions issues de cette entrevue.

Karim O.

KHENCHELA

Les gardiens de prison de Babar en grève

Les gardiens de prison de Babar, située à 30 km au sud du chef-lieu de la wilaya de Khenchela, ont entamé une grève, à partir de la matinée du mercredi 16 février, pour protester contre leur situation familiale laissant à désirer, en raison d'un faible salaire qui ne leur assure pas une vie respectable par rapport à d'autres secteurs et au vu des efforts qu'ils déploient quotidiennement. Les protestataires ont appelé les autorités compétentes à revoir leur statut et à leur accorder une augmentation de salaire.

Ce mouvement de grève a été ensuite vite interrompu, suite à l'intervention de la tutelle qui leur a promis de prendre en considération leurs revendications dans les jours qui viennent.

Benzaïm Abdelouahab

LES DÉBOIRES DE L'EX-INSPECTEUR GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE CONTINUENT

La Cour suprême rouvre le dossier Badaoui

La chambre criminelle de la Cour suprême a statué, jeudi, en faveur du magistrat Abdallah Haboul dans l'affaire qui l'oppose à Ali Badaoui, l'ancien inspecteur général du ministère de la Justice. La cour d'Alger et le tribunal de Bir-Mourad-Raïs, qui s'étaient déclarés incompétents, seront tenus de rouvrir le dossier.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Le magistrat Abdallah Haboul a remporté une bataille dans le conflit qui l'oppose, depuis 2005, au désormais ex-inspecteur général du ministère de la Justice, Ali Badaoui.

Jeudi, la chambre criminelle de la Cour suprême a statué en sa faveur en annulant l'arrêt rendu par la chambre d'accusation de la Cour d'Alger qui s'était déclarée incompétente dans la plainte pour outrage et insulte qu'il avait introduite contre Badaoui.

Cette juridiction avait confirmé l'ordonnance du juge d'instruction du tribunal de Bir-Mourad-Raïs qui s'était, lui aussi, déclaré incompétent. La décision de la chambre criminelle de la Cour suprême peut être considérée comme un désaveu aux magistrats qui ont traité cette affaire au niveau des deux premières juridictions. Mais elle permet surtout de relancer ce dossier qui a fait l'objet d'une gestion très «singulière».

Tout a débuté en 2005 lors du passage du magistrat Abdallah Haboul devant la commission de discipline du Conseil supérieur de la magistrature. Dans son réquisitoire, Ali Badaoui le traite de «magistrat indigne». Toutes les plaintes administratives introduites par Haboul pour réparer l'affront resteront lettre morte. Il décide alors de déposer une plainte pénale devant le procureur de la République du tribunal de Bir-Mourad-Raïs. La procédure n'aboutira jamais. Le dossier disparaît. Haboul revient à la charge en 2008 en introduisant une plainte, pour les mêmes faits, avec constitution de partie civile devant le doyen des juges d'instruction du tribunal de Bir-Mourad-Raïs. Ce dernier se déclare incompétent. Saisie en seconde instance, la chambre d'accusation de la cour d'Alger prendra une décision identique. Il sera intéressant de connaître la suite de cette affaire surtout que Badaoui a récemment perdu son poste d'inspecteur général du ministère de la Justice.

T. H.

EXPLORATION DES HYDROCARBURES

Désintérêt manifeste des compagnies étrangères

Les compagnies pétrolières étrangères manifestent de moins en moins leur intérêt pour le domaine minier national, l'exploration des hydrocarbures. Un manque d'engouement qui reste à expliquer, au-delà de l'attentisme des investisseurs étrangers.

Chérif Bennaceur -Alger (Le Soir) - Pour la troisième fois, l'appel d'offres pour l'attribution des blocs de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures, lancé dans le cadre de la loi 05-07, ne suscite pas l'engouement des compagnies étrangères. Jeudi dernier, sur une dizaine de blocs proposés par l'Alnaft (Agence nationale de valorisation des ressources en hydrocarbures), seulement deux blocs ont été attribués.

Les groupes Cepsa (Espagne) et Sonatrach ont remporté respectivement les périmètres Rhourde Errouni II et Rhourde Farès (situés dans le bassin de Berkine). Les deux groupes avaient été retenus pour avoir obtenu les meilleures notes lors de l'évaluation des offres. Deux autres compagnies pétrolières, l'indonésienne Pertamina et le groupement algéro-émirati Petrogas Kougp avaient également soumissionné mais pour le même périmètre (Rhourde Errouni II). Les deux contrats remportés seront signés le 31 mars 2011.

Un intérêt faible, d'autant que 85 compagnies, d'une trentaine de nationalités, avaient été pré-qualifiées par l'Alnaft, dans le cadre de l'appel d'offres lancé en septembre 2010, et quatre offres soumises lors de la séance d'adjudication de jeudi, tenue en présence du ministre de l'Energie et des Mines, Youcef Yousfi. Un intérêt davantage remarquable, décevant même, dans la mesure où, hormis Sonatrach qui participe pour la première fois et était le seul soumissionnaire pour le bloc Rhourde Farès, une seule compagnie étrangère a été retenue. Voire, les autres entreprises dont des majors n'ont manifesté aucune offre pour les périmètres non attribués, en séance tenante, comme innové par l'Alnaft, et situés dans des bassins sédimentaires à fort potentiel. Rappelons que ces périmètres sont Guern Cheikh dans le bassin de Oued Mya, Isarène Ouest, Timissit Est et Bordj Omar Driss N (Illizi), Belharzi (Sbâa), Zemlet En Naga et Rhourde El Louh II (bassin de Berkine) et Hodna Ouest (Tell).

Ainsi, les compagnies étrangères manifestent de plus en plus leur désintérêt pour le domaine minier national, avec 7 blocs attribués sur 26 périmètres proposés lors des deux appels d'offres précédents. Un manque d'engouement qui reste à expliquer, au-delà de l'attentisme des investisseurs étrangers, peut-être motivé, comme l'explique le ministre de l'Energie, par les conséquences de la crise économique mondiale. Et cela même si M. Yousfi a considéré que ce résultat est appréciable, «c'est déjà un pas», et qu'il reste à l'Algérie de promouvoir davantage le domaine national, et en continuant à encourager le partenariat étranger. Sans prendre en considération le fait que la versatilité, l'instabilité juridique expliquerait aussi le manque d'engouement des compagnies étrangères à prendre le risque, malgré l'attractivité du domaine national.

Une désaffection qui risque de se reproduire lors du prochain appel d'offres qui devrait être lancé avant la fin 2011.

Yousfi mise sur les hydrocarbures non conventionnels

Néanmoins, Youcef Yousfi en appelle à accentuer l'effort d'exploration des hydrocarbures, la mobilisation des capacités et compétences nationales en matière de formation des experts. Mais aussi à inciter les opérateurs pétroliers, Sonatrach notamment, à prospecter davantage dans les bassins moins connus, situés notamment dans le sud-ouest et au nord du pays, ainsi pour l'offshore. Par ailleurs, le ministre de l'Energie a indiqué que des propositions sont à l'étude pour le développement de la prospection et production des hydrocarbures non conventionnels notamment les schistes. Selon M. Yousfi, ces propositions seront soumises au gouvernement en vue de valoriser le potentiel «extrêmement important» de ces ressources et en accentuer l'effort d'exploration.

C. B.

MEDGAZ

Les quantités contractuelles acheminées dès le début avril

Le gazoduc transméditerranéen reliant Beni Saf (Algérie) à Almeria (Espagne) sera définitivement opérationnel dès avril prochain.

Jeudi, le ministre de l'Energie et des Mines a indiqué que les quantités contractuelles (8 milliards de m^3 par an) seront acheminées dès le début du mois prochain.

Auparavant, le représentant du groupe espagnol Cepsa, qui avait remporté un bloc d'exploration d'hydrocarbures, avait évoqué la date du 1er avril pour la mise en service de ce gazoduc.

Rappelons que Sonatrach détient la majorité dans le consortium qui gère Medgaz avec 36% des actions, tandis que les sociétés espagnoles Cepsa et Iberdrola détiennent 20% chacune, alors que Endesa (Espagne) et GDF – Suez (France) disposent de 12% chacune.

Par ailleurs, le ministre de l'Energie a écarté la possibilité d'une réunion imminente de l'Opep, d'autant que le marché est suffisamment approvisionné en pétrole.

C. B.

A CAUSE DES TROUBLES EN LIBYE

Les parapétroliers se retirent momentanément

Les sociétés de services pétroliers algériennes se retirent momentanément de Libye à cause de la grave situation dans ce pays.

Selon le ministre de l'Energie et des Mines, Youcef Yousfi, s'exprimant jeudi dernier, à l'issue d'une séance d'attribution de blocs d'hydrocarbures, plusieurs parapétroliers ont quitté la Libye, «mais ils reviendront, nous le souhaitons, dès l'apaisement de la situation».

Pour autant, les investissements algériens en Libye se poursuivront, affirme M. Yousfi.

Rappelons que 80 employés de la filiale de Sonatrach (Sipex), présente dans deux blocs d'exploration à Ghadamès, ont été rapatriés début mars.

C. B.

GRÈVE DES TRAVAILLEURS DE SONATRACH À HASSI R'MEL

«Beaucoup de revendications sont légitimes», selon Yousfi

Les revendications des travailleurs de Sonatrach, en grève à Hassi R'mel, sont pour «beaucoup légitimes», selon le ministre de l'Energie et des Mines. Jeudi dernier, Youcef Yousfi a affirmé que ces revendications sont légitimes et «en train d'être prises en charge».

En ce sens, des discussions sont lancées entre les concernés et la direction de Sonatrach, un préaccord devant aboutir avant la fin mars 2011 à entériner par l'exécutif. Cela même si l'on minimise, au niveau du staff dirigeant de Sonatrach, l'ampleur du mouvement de grève, arguant que seulement 200 travailleurs sur un effectif de 3 000 ont participé à cette action.

C. B.